

LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.
La seule imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 23 OCTOBRE 1924

J. G. BOUCHER, rédacteur

LE PARJURE

SA PRATIQUE ET SES HORREURS

Dans un discours prononcé au printemps dernier, l'évêque anglican Richardson de Fredericton mentionnait parmi les effets de l'école sans Dieu, la facilité avec laquelle l'on se parjure actuellement. Cette déclaration d'un évêque protestant est bien vraie. L'honneur est intimement lié aux principes. Un homme dont la vie est dirigée par des principes de conscience est un homme d'honneur. Sa parole vaut un serment et son serment est synonyme de vérité.

Par contre, l'homme qui a reçu une éducation laïque, qui ne vit que pour accumuler des richesses en acceptant comme principe que tous les moyens sont bons, cet homme n'est pas fier de sa parole. Un faux serment ne lui répugne pas, si cela fait son affaire. Cette catégorie d'hommes est de nos jours tellement commune que les avocats, dans chacune des causes qu'ils entreprennent de défendre, se demandent si leur plaidoirie ne sera pas victime d'un parjure.

Pour démontrer toute l'horreur et la malice du parjure nous ne pouvons faire mieux que de reproduire un article du Fr. A. Bissonnette, O.P., paru dans la Semaine Paroissiale de Fall-River.

"L'une des formes, assez commune, d'être traitée à sa conscience, c'est de se parjurer devant un tribunal civil.

Le parjure est indigne d'un individu, non pas seulement au point de vue de sa conscience, mais au seul et unique point de l'honneur.

L'homme d'honneur, l'honnête homme, n'a pas de plus grand bien que ce témoignage personnel de son excellence, de sa parole. Par le parjure, il sacrifie, à ses propres yeux, sa réputation; il perd confiance en lui-même; il peut fort bien échapper à l'infamie devant le public, mais il n'en reste pas moins indigne de la confiance de son prochain. Il donne issue au remords qui le torturera toujours.

De plus au point de vue de la justice, le parjure est une chose atroce. Si la parole d'un homme, exprimée devant des témoins et au nom de Dieu, ne vaut pas, comment la justice peut-elle suivre son cours? Quelle garantie les tribunaux peuvent-ils avoir pour rendre à chacun ce qui lui est dû? Quel désordre n'apporte pas un faux témoignage dans une famille ou dans une société, quand ce témoignage peut faire condamner un innocent et acquitter un criminel? La justice perd alors de son autorité, de son prestige et de sa légitimité.

La société elle-même subit le contre-coup du parjure, parce qu'elle ne peut plus s'appuyer pour protéger le bien commun sur une autorité infaillible et immuable, sur le Dieu de la vérité. Que l'on prenne Dieu habituellement à témoin d'une chose fautive ou d'une promesse que l'on ne veut pas remplir, la société subit un malaise parce qu'il n'y a plus de signe assuré de vérité. N'importe quel criminel s'empare du témoignage divin et apporte aux tribunaux civils une défense ou une accusation plus ou moins digne de confiance, mais que le juge doit considérer comme véridiques, à cause du serment qui les appuie. L'erreur se fautive aussi bien que la vérité; plus tard la vérité se rétablit, mais la mauvaise opinion de la justice trompée, même involontairement, reste dans le public, qui perd peu à peu confiance en elle. La société n'ayant plus confiance en la justice, perd un de ses principaux appuis dans la poursuite du bien commun.

Que le parjure soit donc puni très sévèrement et que les individus se rappellent que trahir sa conscience par un faux serment est une note infâme, et très souvent une injustice criante, qui exige et requiert réparation.



UNE GARANTIE

Vous exigez un coupon pour votre chapeau et votre pardessus comme garantie — pour être sûr de le recouvrer. Procurez-vous également une garantie pour votre assurance de feu avec cette agence de la Hartford — afin d'être sûr que vos intérêts seront sauvegardés, c'est-à-dire qu'en cas de pertes par incendie vous obtiendrez votre dédommagement.

Nos polices sont correctes.

J.-B. MICHAUD,

Edmundston, N. B., Phone 3-11

ARTHUR LEBLANC REMPORTE UN BRILLANT SUCCES

MM. BOURQUE ET McKEE FORTEMENT APPLAUDIS



M. ARTHUR LEBLANC

Un nombreux auditoire eut de nouveau l'occasion d'applaudir les talents remarquables du jeune violoniste Arthur LeBlanc, hier soir, à la Salle des Promotions de l'Ecole Publique.

Les nombreux morceaux que le jeune artiste exécuta furent des plus goûtés. M. LeBlanc fait l'année en années des progrès très sensibles que l'on peut apprécier sans même être un critique musical.

M. Désiré J. Bourque, baryton populaire de Moncton et le Major McKee, pianiste de renom, apportèrent à cette soirée un complément digne des félicitations générales. M. Bourque a un répertoire de chansons, anglaises et françaises, qui charme un auditoire.

Le Dr. A. M. Sormany, président du Cercle Dollard des Ormeaux, introduisit les artistes aux auditeurs, avec un mot de remerciement à ceux-ci pour être venus en aussi grand nombre. Il profita de l'occasion pour annoncer une conférence sur l'histoire Acadienne que doit donner M. H. P. LeBlanc de Moncton, au cours du mois de novembre, sous les auspices du Cercle.

Après la soirée, les artistes ainsi qu'un groupe d'amis furent reçus par le Dr. et Mme P. H. Laporte.

Les trois artistes seront à Grand Falls vendredi à la Salle McLarus. Dimanche soir, le public de VanBuren aura l'avantage de les entendre à la Salle Jeanne d'Arc. A ces deux endroits, les concerts seront au profit du couvent.

Billet du Jeudi

UNE SURPRISE!

—Tiens, bonjour Philémon, quelles nouvelles aujourd'hui?

—Ah! pas grand-chose, seulement il y a que le ministre des Travaux Publics d'Ottawa s'est jeté à la dépense. Imagine-toi que je viens de passer sur le pont International, si on était dans la province de Québec, on l'appellerait le pont "Michaud", il paraît que ça donne du prestige à un député — donc je passais sur le pont et j'ai vu des ouvriers qui étaient à construire une petite bâtisse. Curieux comme dix femmes, je n'ai pu m'empêcher de demander ce que l'on construisait là. Et bien, mon vieux, je te le donne à deviner entre mille, ce qu'on m'a répondu... Tu ne peux pas?... Et bien, c'est... tiens-toi, ça peut te renverser... c'est un... bureau de douanes. Il paraît qu'à l'avenir, les officiers vont se tenir là et surveiller les "smugglers".

—Et bien! Philémon, l'on dira ce qu'on voudra, il y en a qui vont "quicker", d'abord les marchands américains puis ceux qui ont l'habitude acquise de fumer le tabac américain. Seulement je suis sûr qu'à leur prochaine assemblée, les membres de la Chambre de Commerce et de la Retail Merchants Association vont passer un vote de remerciements à notre député pour le premier édifice public qu'il fait élever dans nos murs.

Passo.

UNION SAINT JOSEPH DU CANADA

La Société de secours mutuels dont on a célébré, dimanche dernier, le sixantenaire anniversaire, n'est pas exclusivement une institution d'assurances. Sans doute, sa situation financière est d'une solidité absolue, mais, société catholique et canadienne-française d'abord elle poursuit un objectif plus élevé que la seule question d'argent.

Ses règlements, rédigés dans un esprit essentiellement chrétien et imprégnés de pur patriotisme, lui font un devoir de se préoccuper et de s'occuper du progrès religieux et national de ses assurés et de leurs frères par les croyances et par le sang. C'est là son programme et elle l'exécute avec persévérance. Au point de vue national, elle a joué, et joue encore un rôle incomparable, dans la lutte que livrent nos compatriotes d'Ontario, pour demeurer ou redevenir Canadiens. Tout en n'étant dû à elle seule, le fameux congrès de 1910 fut son oeuvre car, sans elle, il eût été impossible. A l'heure actuelle, ses conseils locaux constituent un des moyens les plus efficaces pour la résistance française et l'organisation de la lutte qui se continue comme le prouve péremptoirement l'incident de l'école de Pembroke. Au point de vue religieux, elle ne s'est pas contentée de lutter contre la mutualité neutre, en maintenant et propageant la mutualité franchement catholique, à en outre, créé l'oeuvre admirable du sou collégial qui permet aux enfants pauvres de ses assurés d'acquiescer la formation voulue pour devenir des apôtres laïques ou des missionnaires.

—La première neige de la saison est tombée ici le 17. C'est ce que nous assure Octave. Je crois que comme Oscar pour son tremblement de terre, Octave ne se trompe pas.

—Samedi dernier est décédé M. Charles Pelletier. Son service de sépulture eut lieu à St Jacques le 20, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis. M. Pelletier était le père de Mesdames Charles Plourde, Michel Plourde et Noël Couturier. Un de ses fils demeure à St Quentin et deux autres aux Etats Unis. Le défunt était à la charge de la Paroisse depuis près de deux ans. R.I.P.

—Mardi à 8 a.m. fut célébré le mariage de M. Marcel Rousset et de Mlle Séverine Gauvin. Aux nouveaux époux: Longue vie et nombreuse postérité.

—Le froid et le grésil de dimanche dernier ont empêché un nombre de gens de se rendre au Ber-

SAINT JACQUES, N. B.

—Les chantiers de bois de pulpe de M. Olivier Guérrette pour les Compagnies Fraser à la Rivière à la Truite et la Rivière Madawaska, progressent d'une manière très satisfaisante.

Près de 100 hommes y travaillent, à la pièce, et se font des salaires nets de 75 à 80 piastres par mois, ce qui n'est pas trop mal pour le temps.

—Le moulin à bois franc de M. Freeman Goodwin fonctionne assez régulièrement. M. Goodwin a maintenant un contrat pour 750 milles pieds de bois franc, qui devra être expédié durant le cours de l'hiver à Montréal, P.Q. Le prix de revenu de ce bois étant assez satisfaisant, M. Goodwin est en mesure d'offrir un prix raisonnable pour les billots de bois sain qui lui seront livrés au moulin.

—M. Fred B. Bossé vient de prendre un contrat assez important avec M. G. I. Thériault de Iroquois. M. Bossé donnera des sous-contrats pour la coupe de billots de sapin et épinette sur la Rivière Iroquois.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Incorporée par Acte du Parlement en juillet 1900
Capital autorisé \$5,000,000.00
Capital payé et Réserve \$4,500,000.00

La seule banque au Canada dont les argents confiés à son département d'Épargne sont contrôlés par un comité de Censeurs, ces messieurs examinant mensuellement les placements faits en rapport avec tels dépôts.

Président du Conseil d'Administration
L'HONORABLE SIR H. LAPORTE

Vice-Président et Directeur-Général
TANCREDE BIENVENU

Président du Bureau des Commissaires-Censeurs
L'HONORABLE N. PERODEAU
Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec

350 Succursales et sous-agences dans les Provinces de Québec, d'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard.

Succursale d'Edmundston
J.-A. BACON, Gérant

LA BANQUE NATIONALE

VAN BUREN, MAINE.

4 Pour Cent

Nous payons un intérêt composé de 4% à tous les six mois, dans le département d'épargne.

Pour plus amples détails, Téléphonez No. 53., écrivez ou venez nous voir.

L.-V. THIBODEAU, Pres.

A.-A. CYR, Cashier.

AU PAYS D'EVANGELINE

EN TOURNEE PASTORALE AVEC S. G. MGR. CHIASSON EVEQUE DE CHATHAM.— NOTES D'UN MISSIONNAIRE.

(Par le R. P. Placide, O.F.M.)

Le R. P. Placide, O.F.M., veut bien nous communiquer ces notes de voyage au diocèse de Chatham:

Quand on a vu, échelonnées sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'à Matamoras, les nombreuses et magnifiques églises du Canada français, il semble qu'on ne pourra jamais découvrir quelque chose d'aussi beau. Et pourtant je puis vous assurer, pour les avoir vues, qu'elles peuvent avantageusement soutenir la comparaison avec les nôtres, les églises acadiennes, élevées par les soins de prêtres zélés et compétents au fond des baies de Bathurst, de Caraquet, de Tracadie, de Shippagan et de Miramichi.

En outre — et je crois le spectacle plus grandiose dans ces régions que sur les bords du fleuve St-Laurent — que de beautés naturelles jetées par la main du Créateur, sur les rives de la baie des Chaleurs et des côtes du golfe Saint-Laurent! A tout instant nous sommes ici en face de l'immensité de la mer qui rappelle si éloquentement l'immensité et de la toute puissance de Dieu! Voulez-vous même avoir une image d'un Dieu irrité contre les pêcheurs impénitents? Allez vous assoir, durant une grosse secousse de vent, sur le promontoire de l'île de Shippagan; vous contempez la "mer en furie", culbutant les unes sur les autres les

vagues de plus de vingt pieds de hauteur et vous entendrez un bruit sourd et constant qui vous fera songer au roulement du tonnerre.

Que dire maintenant et ces populations de pêcheurs, aux moeurs simples, au langage généralement correct, à la foi forte? Ces braves catholiques, à l'écorce peut-être un peu rude, mais au coeur d'or, ont un profond respect pour leurs prêtres. C'est un héritage précieux que leur ont légué leurs ancêtres. Ils ont bien d'autres qualités, qu'il n'est pas opportun d'énumérer en ce moment. L'étranger, qui entre en contact intime avec eux, ne peut s'empêcher de les admirer et de les estimer profondément.

Si vous en avez le loisir, prenez la carte géographique et suivez nous dans cette magnifique région que sa Grandeur, Mgr P. A. Chiasson, évêque de Chatham, vient de visiter du 1er au 16 septembre 1924.

Quelques notes jetées sur le papier au cours de la visite pastorale, intéresseront peut-être les lecteurs acadiens et canadiens-français. Serait-ce une trop grande présomption d'ajouter que les pélerins du "Devoir" en Acadie y trouveront comme un complément à leur voyage en "visitant" la partie la plus française de l'Acadie, qu'ils n'ont pas pu parcourir.

Suite à la page 4